



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de Mantes-la-Jolie
Bureau de la coordination, de l'animation territoriale
et de la réglementation générale**

**Liste définitive des candidatures enregistrées pour l'élection municipale partielle
complémentaire de la commune de Maulette**

1^{er} tour : dimanche 5 février 2023

Nombre de sièges à pourvoir : 3

Le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 255-2 et s. et R 28

Monsieur Aurélien Dominique BARBIÈRE
Monsieur Christian MATHY
Madame Delphine MESSAGER

Fait à Mantes-la-Jolie, le 19 janvier 2023

Pour le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
Le Secrétaire général de la sous-préfecture,

François GOUGOU